

# LE MADAWASKA

La Cle d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 26 MAI 1921

A. J. LEBLANC, Administrateur

## Rendons Nous Justice

Dans quelques mois nous aurons notre convention nationale. Ce sera un spectacle inouï, un triomphe éclatant, que cette réunion des Acadiens au lieu même d'où ils étaient chassés jadis par une force brutale qui a peu de parallèle dans l'histoire. Notre vitalité fait l'admiration de ceux-là même qui, fidèles héritiers de l'esprit étroit et fanatique des Lawrence et des Winslow, regrettent que notre destruction n'est pas été plus complète. C'est le triomphe de la justice sur l'oppression et la tyrannie.

Nous avons, comme peuple ressuscité, un devoir à remplir pour faire éclater d'avantage ce triomphe du droit et de la justice. La Providence a manifestement recompensé la fidélité acadienne et il nous incombe le devoir de faire ressortir cette protection dans tout son éclat.

Le recensement de la population commencera le premier de juin. Les chiffres qui seront recueillis alors seront officiels pendant les dix années qui vont suivre. A nous de voir que notre population soit bien enregistrée. A nous de voir que l'on nous place bien au nombre de ceux qui constituent ici la belle race française. Dans les centres mixtes, cela est de prime importance. Il est bien reconnu que le recensement de 1911, sous ce rapport ne nous a pas donné justice, mais c'est nous que nous devons blâmer. Ne comptons pas sur les autres pour nous donner justice. Voyons y nous-mêmes. Quand nous aurons à réclamer des droits, quand nous aurons des représentants à élire, cela nous sera d'un grand avantage, si dans les chiffres officiels, nous n'avons pas un nombre inférieur à la réalité.

On nous demandera aussi, dans le recensement si nous savons lire et écrire. Un trop grand nombre de personnes, ignorant l'importance de cette question, bien qu'elles sachent lire et écrire un peu répondent qu'elles ne savent ni lire ni écrire et faussant la vérité, font porter au reste de leurs compatriotes le désavantage dans lequel elles se placent. On a tant de plaisir dans certains milieux à nous représenter comme des ignorants et à nous trouver inférieurs aux autres nationalités. Soyons justes envers nous-mêmes et envers les nôtres. Il n'est pas nécessaire d'avoir fait un cours de collège ou de pouvoir écrire un livre pour répondre que nous savons lire et écrire. Signer son nom, c'est écrire et lire en épelant ses mots, c'est lire quand même.

Le recensement coûte cher, d'ailleurs, et ce n'est pas pour s'amuser que nos gouvernants le font faire. C'est afin d'avoir des renseignements exacts sur les conditions du pays et il est du devoir de tout citoyen de donner les renseignements justes au meilleur de sa connaissance.

ALBERT SORMANY, M. D.

## A propos de l'Union Maritime

Tout de suite, il est bon d'attaquer ce sujet sur tous ses rapports. Disons en toute sincérité que les orangistes ne sont pas l'Union Maritime mais que l'idée est propagée par des hommes influents qui ont à cœur l'intérêt de nos provinces maritimes et qui cherchent un moyen d'union et de protection contre l'influence trop grande de nos provinces de l'Ouest. Que pensent nos acadiens de l'influence de cette union sur nos libertés religieuses, nationales et politiques ? Il serait à peu près impossible par exemple pour le nouveau Gouvernement d'Union de légiférer une loi scolaire plus dangereuse que notre loi scolaire actuelle.

M. Emile Soucy dans son article sur l'Union Maritime publié le 5 mai 1921, nous dit qu'avant d'amender notre Constitution il faudrait le consentement unanime des parties affectées. Vrai, mais nous pouvons facilement demander des garanties et l'assurance d'une meilleure loi scolaire, sans quoi le projet ne passerait jamais, sans notre consentement. L'Union Maritime affecterait-elle notre représentation française à la Chambre du Gouvernement ? non car le peuple acadien élirait le même nombre de représentants en proportion de sa population. Les Français des comtés de Digby, Yarmouth, du Cap Breton, et de certaines parties de l'Isle du Prince-Edouard qui n'ont pas l'avantage d'apprendre leur langue profiteraient peut-être d'un nouveau régime scolaire.

M. Soucy prétend que le projet d'union maritime est superflue et que la confédération a assigné à un parlement central le soin de légiférer sur les sujets d'intérêt commun. L'Union Maritime n'affecterait au-

cunement le droit du Gouvernement Fédéral de légiférer sur certains droits communs. La nouvelle Province conserverait tous les droits provinciaux existant avant l'Union. M. Soucy demande si nos députés ont manqué à leur devoir par le passé et il dit que le bien être et l'intérêt de nos provinces sont nullement menacés. M. Soucy ignore le fait que notre province a diminué de beaucoup au point de vue économique et au point de vue de sa population comme preuve des dangers économiques qui nous menacent. Je demanderais à M. Soucy de lire la dernière pétition envoyée à Ottawa par le Gouvernement Provincial laquelle portait le support unanime de l'opposition en Chambre. M. Soucy prétend que pendant cinquante ans les députés de la province de Québec "ne purent pas se trouver d'accord sur aucune des nombreuses questions qui se sont présentées à la Chambre des communes", mais il oublie qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir le consentement de tous les représentants d'une province pour obtenir une mesure quelconque, il suffit d'obtenir l'assentiment de la majorité.

Les Provinces Maritimes ont joint la confédération avec la garantie des provinces de l'ouest qu'une grande partie de leurs produits seraient transportés par l'Intercolonial et qu'en cas de crise économique le gouvernement fédéral nous protégerait. Aujourd'hui la Commission des Chemins de Fer menace de nous faire payer des taux plus hauts, 80% des blés de l'ouest passent par des ports américains au lieu d'être exportés par nos ports Canadiens, Halifax, St-Jean et autres ; N'est-ce pas grand temps de chercher un moyen de s'unir pour éviter la ruine qui nous menace. P. NOEL McLAUGHLIN.

L'Évangéline

## A l'orphelinat de colonisation du Lac Sergent

Visite de M. Léo Brown, expert du gouvernement. — Une bonne œuvre. — Un magnifique domaine.

M. Léo Brown, surintendant des fermes de démonstration, qui a dernièrement visité la nouvelle Ecole de Colonisation du Lac Sergent, a donné une entrevue intéressante aux journalistes de Québec.

M. Brown, dont on connaît la compétence et les connaissances pratiques, a fait un rapport très favorable en faveur de la belle œuvre fondée par la Ligue Nationale de Colonisation de Québec et que les autorités religieuses ont confiée à MM. les abbés Philippon et Shaienko.

Dans une belle vallée des Laurentides, sur les bords du Lac Sergent, M. Brown a vu une quinzaine d'enfants de 14 à 18 ans, la plupart du Refuge Dom Bosco de Québec, occupés aux divers travaux de la terre sous la direction d'un colon instructeur et d'un frère agriculteur. Il a remarqué que les petits colons sont déjà attachés à leur nouveau habitat, qu'il paraissent heureux et que leur entraînement a opéré des résultats très pratiques. Dans l'espace de deux mois ces consommateurs sont devenus des producteurs.

Deux vieilles maisons d'habitant servent temporairement d'orphelinat. L'œuvre a, à sa disposition une belle ferme et plusieurs lots en bois debout.

Cette première Ecole de Colonisation a toutes les promesses d'une œuvre d'avenir. Le gouvernement provincial s'intéresse tout particulièrement à cette nouvelle fondation qui est une œuvre d'initiative privée, le fruit du dévouement et de la charité publique.

## "LE LIVRE DES LIVRES"

"Nous sommes heureux de signaler, à ceux de nos lecteurs qui ne la connaissent pas, cette authentique critique mensuelle de nouveaux ouvrages littéraires, dont chaque numéro, qui contient la "CRITIQUE, l'ANALYSE d'importants EXTRAITS (texte et illustrations) des volumes récemment parus, permet de s'en rendre compte et bien au courant des dernières productions ; 2e de faire son choix en connaissance de cause."

"Une telle revue est particulièrement utile à notre époque où les livres coûtent si cher !"

"Abonnement : France, un an, 14 fr. ; six mois, 7.50 ; trois mois, 4 fr. — Etranger, un an, 16 fr. ; six mois, 8.50 ; trois mois, 4.50. — Le numéro : France, 1.50 ; Etranger, 1.70."

"Une augmentation de prix est à craindre."

"Il reste quelques rares collections des 12 premiers numéros parus, qui sont expédiés, en France, contre 14 fr. et à l'Etranger contre 16 fr."

"Adressez la correspondance au directeur, M. Gaston Mousse, 3 rue du Marché des Pâtisseries, Paris (Ve)."

"Si vous voulez bien nous en exprimer le désir, nous vous ferons adresser le LIVRE DES LIVRES, espérant que vous consacrerez, en échange, à chacun de ces numéros une petite note."

"Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur et Cher Confrère, l'expression de notre considération distinguée."

GASTON MOUSSE.

## Université du Collège St-Joseph

CLÔTURE DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 15 et 16 JUIN 1921

PROGRAMME  
Le 15 juin, à 7.45 P. M.  
1o. Ouverture, Orchestre.  
2o. Concours bilingue-Discussion : "Participation à la politique nationale de l'empire."  
MM. Léo-J. Doiron, Henri Hébert, Morceau choisi, Orchestre.  
3o. Chant : MM. W. Bridgeo, J. Floyd, M. MacNeill, Th. M. Nichol.  
5o. Concours bilingue-Discussion : "Les chemins de fer nationaux."  
MM. Joseph P. Butler, Frank Gillen.  
6o. Morceau choisi, Orchestre.  
7o. Chanson, Wilfrid-L. Lavoie.  
8o. Décision des deux débats, Visiteurs, etc.

DIEU SAUVE LE ROI !  
Le 16 juin, à 9 heures, A. M.  
1o. Ouverture, Orchestre.  
2o. Discours d'adieu, (français), Aldéric Bourgeois.  
3o. Discours d'adieu, (anglais), Joseph E. Cahill.  
4o. Morceau choisi, Orchestre.  
5o. Diplômes, Degrés, Prix Spéciaux.

DIEU SAUVE LE ROI !  
Bénédiction du Très Saint Sacrement.  
Chant du "TE DEUM".

## L'ignorance du Français

Dans le Soleil de Québec nous lisons l'entrefilet suivant :

Ottawa, 28—M. A.-B. Copp, député de Westmoreland, a fait part à la Chambre hier, du fait qu'on avait ignoré les citoyens de langue française dans la nomination des énumérateurs de la paroisse de Moncton, N. B., pour le recensement.

Sir George Foster a répondu que le cas serait soumis aux chefs statisticiens du Canada et que si les circonstances l'exigeaient on nommerait des énumérateurs de langue française.

M. A. B. Copp a fait une belle action en faisant part à la Chambre de ce fait lamentable. Il n'y a aucun doute qu'en ignorant l'élément français l'on a fait une grande injustice. L'avenir nous montrera si les circonstances exigent des énumérateurs français. Il serait plus juste de dire : "Si l'on consentirait à faire justice aux acadiens".  
A. J. L.

## RECLAMÉ ANGLAISE

Robbins, à peine entré dans un grand magasin de Londres, aperçut une pièce d'or sur le tapis. Il laissa négligemment tomber ses gants et se baissa pour les ramasser. A son grand regret, il constata, en se relevant, que la pièce était fixée au tapis.

Manœuvrant avec prudence consommée, il fit un petit tour et repassa au premier endroit, la pièce d'or étant toujours là. Cette fois, Robbins laisse tomber son mouchoir, regarda prudemment autour de lui, se baissa ramassa son mouchoir. Mais la pièce ne voulait pas venir.

Alors, pris de colère, il laissa tomber son chapeau. Au même instant, quelqu'un lui frappa sur l'épaule. Il se retourna furieux, et vit devant lui un employé du magasin qui, d'une voix amiable, lui dit :

— Permettez-moi, Monsieur, de vous recommander la colle-forte de la maison. Elle est saurivale, comme vous avez pu le voir.

Et Robbins, honteux et confus, allongea vingt-cinq cents pour une petite bouteille de colle qui pouvait bien en valoir cinq.

## Cultivateurs lisez

"Le Madawaska"

## LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social : MONTREAL  
Capital Paye et Surplus \$4,300,000.00  
Actif total, au delà de \$40,000,000.00  
110 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Isle du Prince-Edouard.

1o—Vous pouvez déposer vos argentons toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an ; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

2o—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argentons confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

3o—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne. Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage  
Succursale à Edmundston :

F. H. Bourgoin, gérant local.

F. H. LEVASSEUR

EDGAR LEVASSEUR

## L. H. LEVASSEUR ENG'R

NEGOCIANTS EN GROS

EPICERIES, FRUITS ET PROVISIONS

RIVIERE DU LOUP STATION, QUE.

## Voulez-vous une Maison ?

à meilleur marché que la brique,  
meilleur marché que le bois

Employez la pierre en béton coulé, cuite au four. Blocs à surface gratifiée—à double embouture circulaire—n'absorbant aucune humidité.

Le bloc en béton cuit est reconnu de beaucoup supérieur à tous les autres. Matériel idéal pour construction solide ou lambrisage. La facilité et la rapidité avec laquelle il se pose diminue considérablement le coût de la construction. Quatre hommes peuvent en une semaine construire une maison ordinaire.

Spécialité : Têtes et tablettes de chassiss, corniches, poteaux artistiques et rampes pour varandah.

Avantage spécial : La compagnie fera des conditions exceptionnelles de paiement. Livraison immédiate. Ne construisez pas sans nous consulter.

The Edmundston Development Co.  
Edmundston, N. B.

## LE PARC ALGONQUIN

Un pays de fraîcheur et de charme, à surface inégale et couverts de forêts, orné de lacs, entrecoupé de ruisseaux, imprégné du parfum des pins et des balsamiers — voilà le Parc Algonquin de l'Ontario. Pour la santé et pour le sport, aucune région du continent offre des attractions naturelles supérieures. Le Parc est un terrain vierge, d'une étendue de 2,721 milles carrés, réservée par le gouvernement de la Province de l'Ontario comme une forêt et une réserve de chasse et comme un vaste lieu d'amusement pour le peuple. Quand les jours étouffants et la chaleur intense de l'été font de la vie des villes un fardeau, le Parc

est un lieu de refuge et de ravissement. Ici l'homme et sa fille aussi peuvent sortir en plein air dans l'immense espace, enlever le fatigues de l'esprit, et sentir le sang rouge circuler dans leurs veines encore une fois. La réserve est au comble des "Hauts de l'Ontario", à une altitude moyenne de 1700 pieds au-dessus du niveau de la mer, tandis que quelques unes des élévations dans le Parc sont de 2000 pieds au-dessus de la mer. Communités splendides à l'hôtel "HIGHLAND INN" et aux camps de bois rond. Pour littérature descriptive illustrée, appliquez à l'importer quel agent du chemin de fer Canadien National-Grand Tronc.